



Caen, le 23 avril 2014

Le RESPE soutient les éleveurs de la filière

Depuis quelques mois, le RESPE, Réseau d'EpidémiologieSurveillance en Pathologie Equine, a mis en place de nouveaux sous-réseaux spécialement dédiés aux éleveurs. Ces nouveaux outils doivent permettre de mieux connaître les maladies qui touchent la filière élevage et aider à les prévenir. Grâce à la surveillance de ces maladies, les éleveurs ont maintenant toutes les cartes en main pour avoir des poulains en bonne santé. Explications.

Mieux connaître les maladies, c'est pouvoir les éviter. 52% des avortements sont d'origine infectieuse, 80% des poulains présentent au moins un épisode de diarrhée avant l'âge de 6 mois, 100% des éleveurs sélectionnent leurs reproducteurs selon leurs performances ou leur qualité génétique. Face à ses chiffres, le RESPE a décidé de réagir et a créé 3 sous-réseaux : avortement, diarrhée du poulain et anomalies génétiques. Dans un contexte de crise, il est primordial de diagnostiquer les causes d'avortement, de diarrhée et d'anomalies génétiques pour en protéger les poulains. Chaque éleveur, en déclarant au RESPE les juments et poulains malades de son élevage, participe au recueil d'informations sur ces maladies et, par là, à l'amélioration des moyens de lutte contre celles-ci.

Qui dit amélioration de la prévention dit aussi amélioration, à moyen terme, de l'état de santé global de l'élevage : moins de frais vétérinaires, moins de pertes de produits, des poulains en bonne santé, de meilleures ventes. Pour l'éleveur, déclarer ses animaux malades est aussi synonyme d'économies ! D'autant que pour soutenir les éleveurs dans cette démarche déclarative, le RESPE les fait bénéficier de tarif préférentiel sur certaines analyses, soit 50% du prix public du laboratoire partenaire. Une raison supplémentaire de déclarer ses animaux malades !

Prévenir le RESPE lorsqu'un éleveur est face à ces maladies, c'est aussi participer à la veille sanitaire générale de la filière. Grâce à ces déclarations, chaque cas positif permet d'en alerter anonymement la filière, d'activer la vigilance et ainsi de limiter la propagation des maladies. Ce dispositif vise à obtenir une filière élevage à la gestion sanitaire exemplaire. L'image de marque des éleveurs français en tant qu'éleveurs responsables s'en trouverait valorisée, atout appréciable à l'export.

Enfin, n'oubliez pas que vous disposez aussi de VigiRESPE. Cet outil de vigilance de terrain permet, de manière simple, rapide et anonyme, de signaler rapidement des chevaux malades. Rendez-vous sur www.vigirespe.net pour en savoir plus !

Pour plus d'informations, contactez-nous au 02 31 57 24 88 ou sur www.respe.net

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'EpidémiologieSurveillance en Pathologie Equine
6 avenue du Maréchal Montgomery - 14000 CAEN
02 31 57 24 88 - contact@respe.net

Contact presse :

Virginie Maisonnier - contact@respe.net